

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Zone de dépôts d'Amédée (secteur minier de Planioles) à CAMBURAT

## Description de l'établissement

---

Nom : Zone de dépôts d'Amédée (secteur minier de Planioles)  
Adresse : Non renseignée  
Commune principale : CAMBURAT (46053)  
Communes secondaires : PLANIOLES (46221)  
Activités : 12.02 - Extraction et préparation de minerais de plomb, zinc et cuivre  
Description : Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 26/06/2023

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP41254870101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description<sup>1</sup> : Au regard des analyses de sols et du rapport d'étude sanitaire et environnementale de GEODERIS, les parcelles sont classifiées en SIS.

Documents associés<sup>2</sup> : Non renseigné

## Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 23/06/2023

Enjeux et environnement : Le site de "Amédée" est localisé à l'est du département du Lot, sur la marge sud-ouest du Massif Central. Il est situé à environ 2,5 km au nord-nord-ouest de la ville de Figeac.  
Il appartient au secteur minier de Planioles, retenu dans le cadre de l'inventaire DDIE (Directive sur les déchets de l'industrie extractive) réalisé par GEODERIS, à la demande de l'État.

Le secteur minier de Planioles est situé dans le département du Lot, en périphérie de Figeac. Il comprend trois anciens titres miniers : les concessions de Planioles (ancienne), de Figeac et de Planioles (nouvelle). Les substances principales exploitées sont le zinc et le plomb.

Le 27 février 1886, deux concessions pour zinc et métaux connexes sont instituées (concession de Planioles et concession de Figeac). Elles sont réunies le 18 septembre 1902. L'exploitation industrielle débute en 1903 et s'arrête en 1920. La renonciation de la Société minière et métallurgique du Quercy à ces deux concessions réunies est acceptée par décret du 2 juillet 1924.

Le 30 octobre 1958, un permis exclusif de recherche (PER) dit "permis de Figeac" d'une durée de 3 ans est délivré à la société Vieille Montagne. Le 5 mai 1962, le PER est prolongé jusqu'au 6 novembre

1964. Le 12 avril 1965, la concession de Planioles (moderne) est attribuée à la Société Vieille Montagne. L'exploitation cesse en décembre 1967.

En 1982, une autorisation ICPE d'exploiter les sables de laverie est donnée par arrêté préfectoral pour 30 ans à M. Capraro.

En 1992, une procédure de renonciation est engagée par la société UMICORE (ex Union Minière qui a absorbé la société Vieille Montagne). Le 17 février 2003, un arrêté préfectoral donne acte de l'exécution des travaux de mise en sécurité. Le 20 juillet 2005, la renonciation à la concession de Planioles est acceptée.

En 2013-2014, des travaux de remise en état des deux dépôts sont réalisés par la société CAPRARO.

Il convient de rappeler que la police spéciale des mines ne s'applique plus aux travaux réalisés dans le cadre de ces anciennes concessions, aujourd'hui renoncées. C'est la police du maire qui s'applique, sous la responsabilité du propriétaire foncier.

### Description<sup>3</sup> :

Le site de "Amédée" est inclus dans la concession de Planioles (nouvelle). Sur la commune de Camburat, il comprend la zone du carreau des Justices et la "digue" n°2. Sur la commune de Planioles, il comprend la "digue" n°1.

L'ancien carreau de la période d'exploitation minière moderne (carreau des Justices) est actuellement composé en surface de remblai et de matériaux de démolition de natures diverses (roche, béton, graviers, etc.). L'ensemble des bâtiments a été rasé.

Les deux "digues" constituent les dépôts de résidus de traitement issus de la période d'exploitation moderne. Ces résidus sont composés de particules fines calcaires ou dolomitiques contenant des métaux. La "digue" n°1 présente une surface de 12 000 m<sup>2</sup> pour un volume de 30 000 m<sup>3</sup> environ. La "digue" n° 2 présente une surface de 15 000 m<sup>2</sup> pour un volume de 58 000 m<sup>3</sup> environ. Les teneurs en plomb et en zinc y sont élevées. Les teneurs en cadmium et en arsenic peuvent également être relativement élevées.

Sur les matériaux de la « digue » n°2, on mesure en moyenne 1500 mg/kg de plomb, 8000 à 11000 mg/kg de zinc, 30 mg/kg de cadmium et 35 mg/kg d'arsenic, et sur ceux de la « digue » n°1, 800 mg/kg de plomb, 2000 mg/kg de zinc, 6 mg/kg de cadmium et 71 mg/kg d'arsenic.

Des voies de transfert des résidus de laverie des « digues » n°1 et n°2 ont été mises en évidence par des observations lors des différentes campagnes sur site et par des témoignages de riverains. Des transferts par voie éolienne ont été décrits par les habitants pendant la saison estivale, par temps sec et venteux. Par ailleurs, à partir de la « digue » n°1, on note une fuite des résidus de laverie au travers du mur de soutènement ouest, ce qui occasionne, lorsque la météo est pluvieuse, des ruissellements de résidus sur la chaussée, notamment vers les habitations situées à l'est. Un phénomène identique est remarqué sur le mur nord de la « digue » n°2, vers le chemin rural qui la borde.

La "digue" n°2 s'est par ailleurs rompue le 30 novembre 1966, entraînant la dispersion de résidus de traitement sur les terrains avals. La « digue » n°1 semble pour sa part avoir fait l'objet de prélèvements de résidus en partie nord.

En 2020, l'ensemble du secteur de Planioles a fait l'objet d'une étude sanitaire et environnementale menée par GEODERIS. A l'issue de cette étude, des recommandations ont été proposées en termes d'

information, de restriction d'usage et de gestion pérenne, destinées à maîtriser les milieux sources et les impacts. Pour les zones à enjeux fortement polluées, il est notamment proposé d'examiner la nécessité de mettre en place des mesures de gestion dans le cadre de la maîtrise des sources et de rétablir la compatibilité usage - état du milieu.

L'étude a été restituée aux collectivités et organismes (communes concernées, Grand Figeac, syndicat mixte Célé Lot médian) en octobre 2021. Des courriers d'information des personnes ayant accepté les prélèvements ont été transmis aux particuliers avec les résultats d'analyses, les recommandations et conseils sanitaires. Un courrier circulaire avec une fiche de conseils sanitaires a également été transmis aux mairies pour distribution aux habitants du secteur. Le rapport d'étude a été publié sur le site Internet des services de l'État dans le Lot.

Un « porter à connaissance » de l'étude et de ses recommandations a été fait aux collectivités concernées afin qu'elles mettent en œuvre les recommandations de cette étude et qu'elles prennent en compte les risques résiduels de pollution, sur et autour des dépôts, dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de leur document d'urbanisme, et dans l'application du droit des sols, et qu'elles puissent réaliser l'information préventive sur leur territoire.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Synthèse et recommandations - Etude sanitaire et environnementale

## Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

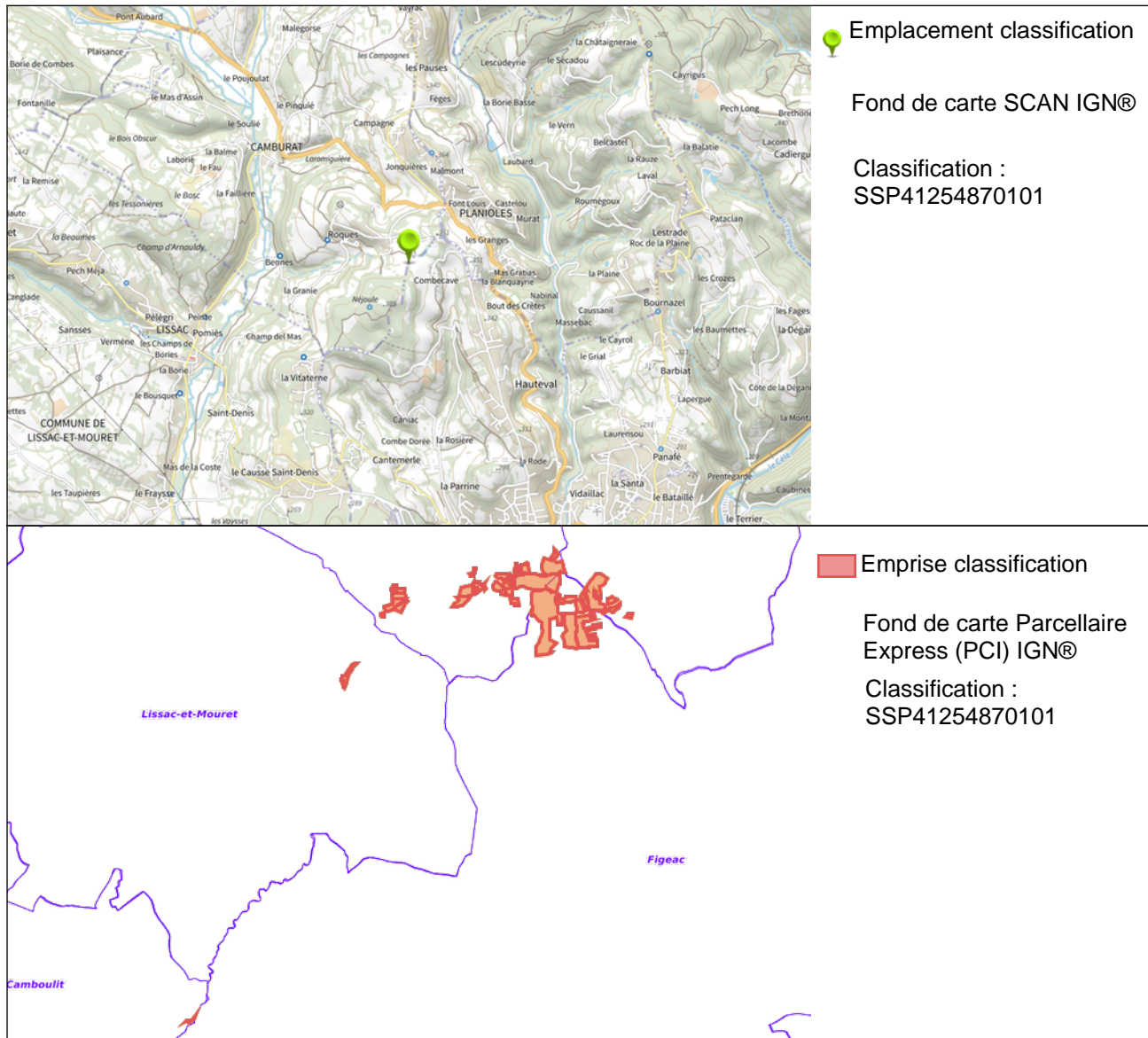
Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Camboulit	1	0B	0671	46
Camburat	1	0B	0085	46
Camburat	1	0B	0098	46
Camburat	1	0B	0099	46
Camburat	1	0B	0104	46
Camburat	1	0B	0112	46
Camburat	1	0B	0176	46
Camburat	1	0B	0219	46
Camburat	1	0B	0220	46

Camburat	1	0B	0221	46
Camburat	1	0B	0223	46
Camburat	1	0B	0235	46
Camburat	1	0B	0236	46
Camburat	1	0B	0246	46
Camburat	1	0B	0249	46
Camburat	1	0B	0342	46
Camburat	1	0B	0377	46
Camburat	1	0B	0402	46
Camburat	1	0B	0409	46
Camburat	1	0B	0410	46
Camburat	1	0B	0411	46
Camburat	1	0B	0412	46
Camburat	1	0B	0516	46
Camburat	1	0B	0523	46
Camburat	1	0B	0528	46
Camburat	1	0B	0552	46
Camburat	1	0B	0580	46
Camburat	1	0B	0635	46
Camburat	1	0B	0636	46
Camburat	1	0B	0638	46
Camburat	1	0B	0640	46
Camburat	1	0B	0642	46

Camburat	1	0B	0646	46
Camburat	1	0B	0648	46
Camburat	1	0B	0649	46
Camburat	1	0B	0650	46
Camburat	1	0B	0651	46
Camburat	1	0B	0653	46
Figeac	1	0F	0232	46
Figeac	1	0F	0265	46
Figeac	1	0F	0266	46
Figeac	1	0F	0267	46
Figeac	1	0F	0268	46
Figeac	1	0F	0274	46
Figeac	1	0F	0276	46
Figeac	1	0F	0278	46
Figeac	1	0F	0282	46
Figeac	1	0F	1442	46
Figeac	1	0F	1446	46
Figeac	1	0F	1479	46
Figeac	1	0F	1502	46
Figeac	1	0F	1503	46
Figeac	1	0F	1548	46
Figeac	1	0F	1722	46
Figeac	1	0F	1817	46

Figeac	1	0F	1818	46
Figeac	1	0F	1960	46
Lissac-et-Mouret	2	0A	0505	46
Planioles	2	0A	0292	46
Planioles	2	0A	0297	46
Planioles	2	0A	0304	46
Planioles	2	0A	0314	46
Planioles	2	0A	0471	46
Planioles	2	0A	0679	46
Planioles	2	0A	0690	46
Planioles	2	0A	0692	46
Planioles	2	0A	0708	46
Planioles	2	0A	0709	46
Planioles	2	0A	1020	46
Planioles	2	0A	1021	46
Planioles	2	0A	1075	46
Planioles	2	0A	1077	46
Planioles	2	0A	1079	46

## Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde  
RGF93 / Lambert-93  
(EPSG:2154) :

Long. : 621641.7983217968, Lat. : 6393219.361731483

Superficie estimée :

462124 m<sup>2</sup>

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.